

Date de convocation : 22/11/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).
Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Éric PARRAT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).

Absent : (0)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : demande de subventions – Réhabilitation du complexe sportif.

DCM 20221128-8

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 20210218-1 approuvant le projet de réhabilitation du complexe sportif et la délibération 20220530-9 présentant le plan de financement et les aides à solliciter. Il informe que les aides européennes ont dû être révisées.

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR), de la Région Auvergne Rhône Alpes concernant ce projet selon le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux préparatoires	50 245.00 €	REGION	134 000.00 €
Drainage	57 505.00 €	ETAT	503 337.41 €
Structures, bordures et revêtements en gazon synthétique	387 395.00 €	Autofinancement	201 558.26 €
Equipements sportifs	21 150.00 €		
Traitement des abords	41 685.00 €		
Cloîtres	47 820.00 €		
ECLAIRAGE type E6 - 150 lux	97 750.00 €		

AR Prefecture

043-214300873-20221128-DCM20221128_8-DE
Reçu le 30/11/2022

Déplacement transformateur	60 345.67 €		
Maitrise d'œuvre	75 000.00 €		
TOTAL	838 895.67 €	TOTAL	838 895.67 €

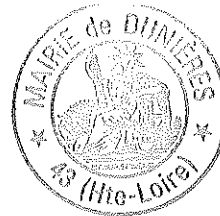
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix CONTRE : Fabienne MANOHA, 1 abstention : Pierrick MARCON) :

- Approuve le projet de réhabilitation du complexe sportif avec la création d'un stade synthétique ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ;
- Sollicite de Monsieur Le Préfet de la Haute-Loire une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 pour financer ce projet ;
- Sollicite de Monsieur Le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention régionale pour financer ce projet ;
- Dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au Budget Primitif 2023 ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants ;
- Charge Monsieur Le Maire de prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20221128-DCM20221128_8-DE
Reçu le 30/11/2022